

**CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 14 AVRIL 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 2023.50

***Nombre de membres :***

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	19	Pour :	19
		Contre :	0
		Abstention	0

*Date de la convocation : 7 avril 2023*

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

**Présents** : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Francis MUSARD, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

**Pouvoir(s)** : Mme Monique PONS pouvoir à Mme Annette BALAGUE.

**Absent(s) excusé(s)** : M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Bertrand DEBUISSER, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

**Secrétaire de séance** : Mme ARMENGAUD.

**Objet de la délibération : ADAPTATION DU DISPOSITIF PASS SPORT/CULTURE**

**Exposé :**

Dans le cadre de sa politique sportive, la ville d'Aucamville a mis en place un dispositif « Pass'sport » en 2014. Il a été étendu en 2021 aux activités culturelles et à un public plus large. La catégorie des bénéficiaires a de nouveau été étendue en 2022 aux 4-5 ans (avec les mêmes conditions de ressources des familles).

**Objectifs :**

- Aider les associations sportives et culturelles
- Apporter une aide sociale aux aucamvillois : sport pour tous / culture pour tous
- Contribuer à la santé publique en encourageant à la pratique d'un sport
- Contribuer au bien-être des habitants, encourager le lien social

**Détail du dispositif :**

- Aide de 50 euros pour une activité sportive ou culturelle (au choix des bénéficiaires)
- Catégories de bénéficiaires (aucamvillois) :
  - o les jeunes (4-16 ans) dont les familles ont un QF inférieur à 900 euros,
  - o les demandeurs d'emploi dans les situations les plus précaires :
    - bénéficiaires de la garantie jeunes (16-25 ans),
    - bénéficiaires du RSA Socle (+25 ans sans revenus),
    - bénéficiaires du dispositif PLIE (dispositif de Toulouse Métropole),
  - o les seniors en-dessous du « Seuil de pauvreté »,
  - o personnes accompagnées par le CCAS (enveloppe budgétaire gérée en direct par le CCAS pour 20 bénéficiaires maximum)

Dans le cadre de la politique communale d'inclusion vis-à-vis des personnes handicapées, il est proposé au conseil municipal de valider l'extension de ce dispositif aux personnes bénéficiaires de l'AAH (Allocation Adultes Handicapés) à partir de la saison 2023-2024.

**Décision :**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1611-4 et L2311-7,  
Vu l'avis favorable du bureau municipal du 3 avril 2023,

Entendu l'exposé de M. IGOUNET, Deuxième Adjoint, et après en avoir délibéré,

**Décide**

**Article 1 :** d'approuver l'extension du dispositif pass'sport/culture aux personnes bénéficiaires de l'AAH (Allocation Adultes Handicapés) à partir de la saison 2023-2024.

**Article 2 :** d'inscrire la dépense prévue au budget communal.

Le Maire,

Gérard ANDRE

*Document signé électroniquement*